



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DES SERVICES
DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT
2012**

Sommaire

1	PREAMBULE ET GENERALITES	5
2	LE SERVICE D'EAU POTABLE	5
2.1	Caractérisation technique du service	5
2.1.1	Présentation du territoire desservi.....	5
2.1.2	Mode de gestion du service.....	6
2.1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
2.1.4	Nombre d'abonnés	6
2.1.5	Eaux brutes et eaux traitées	6
2.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2.2	Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
2.2.1	Modalités de tarification	8
2.2.2	Facture d'eau type (D102.0)	9
2.2.3	Recettes	10
2.3	Indicateurs de performance	10
2.3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	10
2.3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	10
2.3.3	Indicateurs de performance du réseau	11
2.3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	13
2.3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	13
2.3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	13
2.3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	14
2.3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	14
2.3.9	Taux de réclamations (P155.1)	14
2.4	Financement des investissements	15
2.4.1	Branchements en plomb.....	15
2.4.2	Montants financiers.....	15
2.4.3	État de la dette du service	15
2.4.4	Amortissements.....	16
2.4.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	16
2.4.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
2.5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
2.5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	16
2.5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	16

2.6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	17
3	LE SERVICE ASSAINISSEMENT	18
3.1	Caractérisation technique du service	18
3.1.1	Présentation du territoire desservi.....	18
3.1.2	Mode de gestion du service.....	18
3.1.3	Estimation de la population desservie (D201.0).....	18
3.1.4	Nombre d'abonnés	19
3.1.5	Volumes facturés	19
3.1.6	Détail des imports d'effluents	19
3.1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	19
3.1.8	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	20
3.1.9	Ouvrages d'épuration des eaux usées	21
3.1.10	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	22
3.2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	22
3.2.1	Modalités de tarification	22
3.2.2	Facture d'assainissement type (D204.0).....	23
3.2.3	Recettes	24
3.3	Indicateurs de performance	24
3.3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	24
3.3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	24
3.3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	25
3.3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	25
3.3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	25
3.3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	26
3.3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	26
3.3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	26
3.3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	27
3.3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	27
3.3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	27
3.3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	28
3.3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	28
3.3.14	Taux de réclamations (P258.1)	28
3.4	Financement des investissements	29
3.4.1	Montants financiers.....	29
3.4.2	Etat de la dette du service	29
3.4.3	Amortissements.....	29

3.4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	29
3.4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
3.5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	30
3.5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	30
3.5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
3.6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	30
4	LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	31
4.1	Caractérisation technique du service	31
4.1.1	Présentation du territoire desservi.....	31
4.1.2	Mode de gestion du service.....	31
4.1.3	Estimation de la population desservie.....	31
4.1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	31
4.2	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	31
4.2.1	Modalités de tarification	31
4.2.2	Délibérations fixant les tarifs.....	32
4.2.3	Recettes 2012 (en €).....	32
4.3	Indicateurs de performance	32
4.3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	32
4.4	Financement des investissements	32
4.4.1	Montants financiers (en €)	32
4.4.2	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)	32
5	CONCLUSION	33
6	ANNEXES.....	34

1 PREAMBULE ET GENERALITES

Ce rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012 est présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Il est mis à la disposition du public pour une durée minimale de 1 mois dans les quinze jours qui suivent son approbation par l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Il est consultable sur le site Internet de la ville de Meaux (<http://www.ville-meaux.fr>)

La Ville de Meaux exploite en Régie directe l'ensemble de ses équipements, de production et de distribution d'eau potable, de collecte, de traitement des eaux usées et eaux pluviales.

Forte de 67 agents, dont 19 dans le secteur direction administrative, technique et de gestion des abonnés, 3 dans la section études, 9 pour la production d'eau potable, 14 pour le traitement des eaux usées et 22 pour l'exploitation des réseaux AEP, EU et EP, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement gère un service répondant, non seulement aux besoins de la Ville, mais aussi à ceux d'autres communes pour la production d'eau potable et traitement des eaux usées.

A l'occasion du renouvellement de la certification ISO 14001 en juillet 2012, cette dernière a été étendue à l'ensemble des activités de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (certificat en annexe 1).

2 LE SERVICE D'EAU POTABLE

2.1 Caractérisation technique du service

2.1.1 Présentation du territoire desservi

- Territoire desservi :

La Régie de l'eau et de l'Assainissement gère la Ville de Meaux et procède à des ventes en gros aux communes voisines. Les relations avec chacune d'elles sont fixées par convention.

L'Usine de Production et les réseaux de distribution desservent les communes suivantes :

Commune	Nombre d'habitants	Observations
Meaux	52 540	Données INSEE - Population légale 2010
Nanteuil-les-Meaux	5 529	
Mareuil-les-Meaux (en partie)	2 249	
Villenois	4 209	
Poincy	738	
Trilport	4 922	
Le Syndicat du Rû du Bourdeau		
Crégy-les-Meaux	4 364	
Chauconin-Neufmontiers	2 752	
Penchard	1 062	
TOTAL	78 365	

- Compétences liées au service :

Les compétences du service sont les suivantes :

- Production,
 - Protection du point de prélèvement en Marne,
 - Traitement de potabilisation,
 - Transfert,
 - Stockage,
 - Distribution.
- La CCSPL de la ville de Meaux a été créée en septembre 2003.
 - Le règlement de service d'eau potable en vigueur a été approuvé par délibération du 08 avril 2004.

2.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

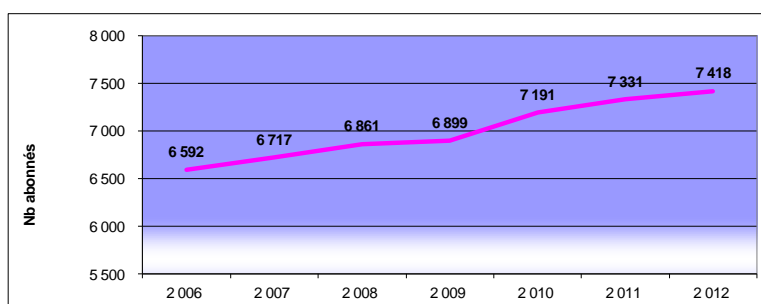
2.1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **52 540** habitants meldois au 31/12/2012.

2.1.4 Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **7 418** abonnés meldois au 31/12/2012 soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2011.



La répartition des abonnés est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2012	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
Meaux	7 331	7 275	143	7 418	+ 1,2%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

2.1.5 Eaux brutes et eaux traitées

2.1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

La totalité de l'eau brute provient de la prise d'eau superficielle en Marne, il n'y a pas d'achat ou d'autre ressource à ce jour.

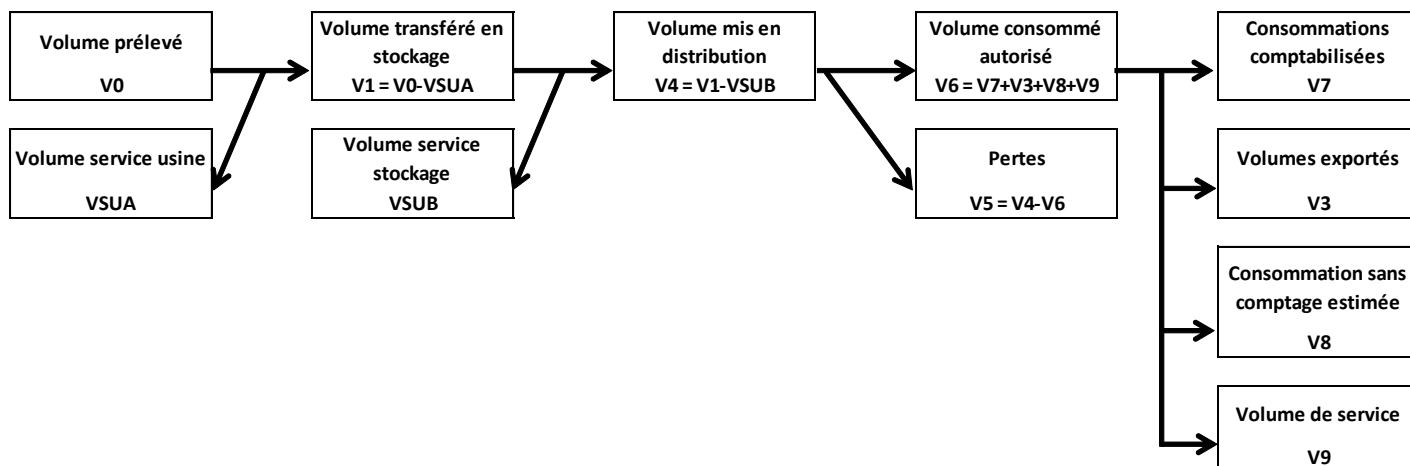
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

2.1.5.2 Production

L'usine, rénovée et totalement automatisée depuis 1991 a une capacité nominale de 30 000 m³/jour.

L'eau brute pompée en Marne, à environ 150 mètres en amont de l'usine, subit un traitement complet : un prétraitement par tamisage, un traitement des pesticides, une floculation décantation, une filtration sur sable, une ozonation et une chloration au bioxyde de chlore avant stockage.

2.1.5.3 Cycle de l'eau à Meaux



2.1.5.4 Bilan des volumes

Nom	Calcul	Usine de production de la ville de Meaux	2010	2011	2012	VARIATION 2011 / 2012 en %
V0		Volume prélevé	5 738 678	5 350 298	5 673 942	6,05%
VSUA		Volume service usine	112 000	112 800	244 949	117,15%
V1	= V0 - VSUA	Volume produit	5 626 678	5 237 498	5 428 993	3,66%
VSUB		Volume service stockage	5 000	15 400	96 276	525,17%
V2		Achat d'eaux traitées	0	0	0	
V4	= V1 - VSUB + V2	Volume mis en distribution (sortie stockage)	5 621 678	5 222 098	5 332 717	2,12%
V7		Consommations comptabilisées à Meaux				
		Volumes facturés	3 074 339	2 997 884	3 153 034	5,18%
		Lavage des filtres usine	108 340	112 300	124 570	10,93%
		Total V7	3 182 679	3 110 184	3 277 604	5,38%
V3		Volumes exportés				
		Nanteuil	367 492	332 517	368 872	10,93%
		Mareuil	109 593	119 053	111 146	-6,64%
		Villenois	208 507	189 421	225 573	19,09%
		Poincy	56 789	54 153	50 826	-6,14%
		Trilport	228 555	214 298	185 333	-13,52%
		Syndicat Rû du Bourdeau	471 103	454 737	444 099	-2,34%
		Total V3	1 442 039	1 364 179	1 385 849	1,59%
V8		Volumes consommation sans comptage	12 810	12 810	12 810	0,00%
V9		Volume de service réseaux	970	1 736	970	-44,12%
V6	= V7 + V3 + V8 + V9	Volume consommé autorisé	4 638 498	4 488 909	4 677 233	4,20%
V5	= V4 - V6	Pertes	983 180	733 189	655 484	-10,60%

2.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le diamètre des canalisations varie de 50 à 500 mm. Ces canalisations sont en majeure partie en fonte ductile (pour celles ayant moins de 45 ans).

En 2012, ont été renouvelés ou créés les réseaux suivants :

Désignation	Diamètre canalisation	Longueur réalisée	Longueur abandonnée	Observations
Régulateur de pression MTI				Remplacement
Rue Saint-Faron (Barigny à Visitation)	150	170	170	Renouvellement
	100	65	65	
Rue Saint-Etienne	150	98	98	Renouvellement
	100	11	11	
Rue Léon Barbier (Foch à	100	349	349	Renouvellement
Sente des Cordeliers	100	640		Création
	TOTAL	1 333	693	

Ce qui porte à fin 2012 le linéaire de réseau à **150,7 kilomètres**, il était de 150,0 kilomètres au 31/12/2011.

2.2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.2.1 Modalités de tarification

La tarification est de type « binôme », elle se décompose en une partie fixe et une partie proportionnelle au volume consommé. Pour l'année 2012, elle a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en séance du 16 décembre 2011.

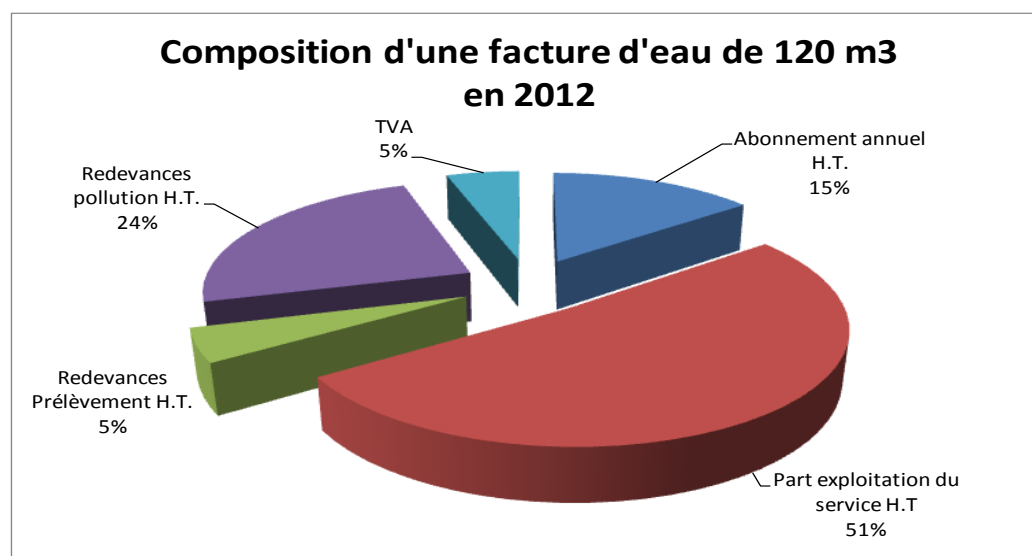
Il n'y a pas de frais d'accès au service.

		Exercice 2011	Exercice 2012
Tarifs		Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	6,84 €	6,84 €
	Entretien de branchement DN 20	22,29 €	22,29 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	au m ³	0,83 €/m ³	0,85 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,399 €/m ³	0,399 €/m ³

2.2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012	Variation en % 2012 par rapport à 2011
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	29,13 €	29,13 €	0,00%
Part exploitation du service H.T	99,60 €	102,00 €	2,41%
Montant H.T. de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	128,73 €	131,13 €	1,86%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60 €	9,60 €	0,00%
Redevance de pollution domestique	47,88 €	47,88 €	0,00%
TVA (5,5%)	10,24 €	10,37 €	1,29%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	67,72 €	67,85 €	0,19%
Total pour 120 m³ TTC	196,45 €	198,98 €	1,29%
Prix TTC au m³	1,64 €	1,66 €	1,29%



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence quadrimestrielle. La fréquence de facturation est identique.

Pour chaque élément du prix de la collectivité ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- la part exploitation du service a été augmentée afin d'équilibrer la section fonctionnement suite à la diminution continue des consommations d'eau et de prendre en compte l'inflation des prix des matières premières, des biens et services.

2.2.3 Recettes

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %	Observations
Recettes vente d'eau aux usagers	4 097 565,49	4 425 926,08	8%	
<i>dont abonnements</i>	247 572,04	247 708,14	0%	
Recette de vente d'eau en gros	842 552,59	873 161,48	4%	
Total recettes de vente d'eau	4 940 118,08	5 299 087,56	7%	
Recettes liées aux travaux	104 723,36	261 695,10	150%	
Contribution incendie du budget général	87 008,42	81 426,31	-6%	
Autres recettes	209 871,63	223 384,21	6%	
Total autres recettes	401 603,41	566 505,62	41%	
Total des recettes réelles	5 341 721,49	5 865 593,18	10%	

2.3 Indicateurs de performance

2.3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	94	0	152	0
Paramètres physico-chimiques	94	0	166	17

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	90%

L'avis sanitaire de l'A.R.S. est le suivant : « l'eau distribuée en 2012 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés » (cf. annexe n° 2).

2.3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
10	mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0	0
10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10	10
10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total =		90	90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est de **90**.

2.3.3 Indicateurs de performance du réseau

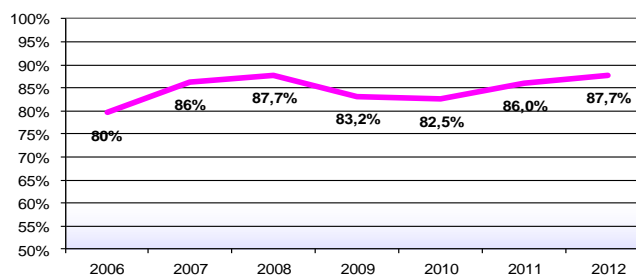
2.3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé}}{\text{Volume mis en distribution}} \times 100$$

Pour l'année 2012, le rendement du réseau est de **87.7%**, l'évolution depuis 2006 est la suivante :

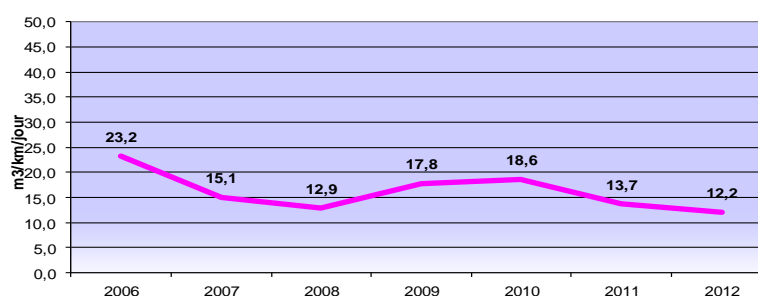


2.3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume compté}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **12,2 m³/j/km**, l'évolution depuis 2006 est la suivante :

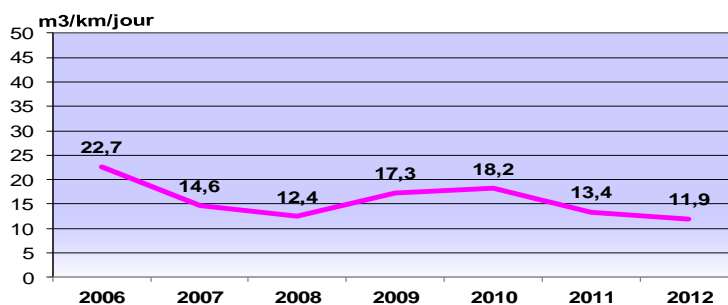


2.3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution - consommé autorisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de **11,9 m³/j/km**, l'évolution depuis 2006 est la suivante :



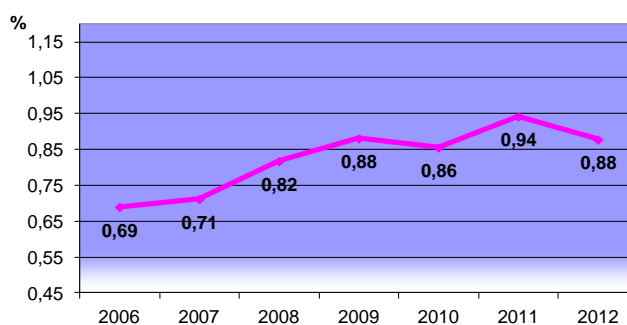
2.3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Exercice	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en mètres	1 147	1 918	1452	909	1 644	693

Au cours des 5 dernières années, 6 616 m de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.88%**, l'évolution depuis 2006 est la suivante :



2.3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

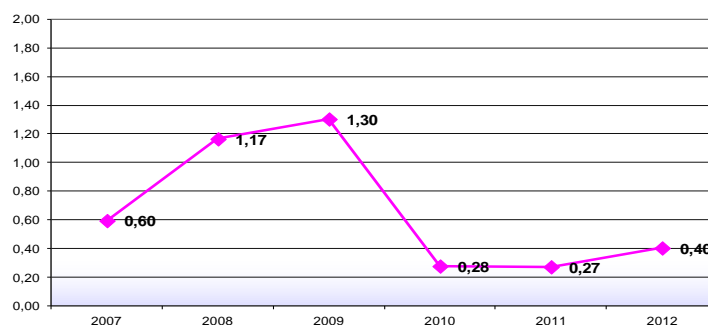
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource reste à **50%**.

2.3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

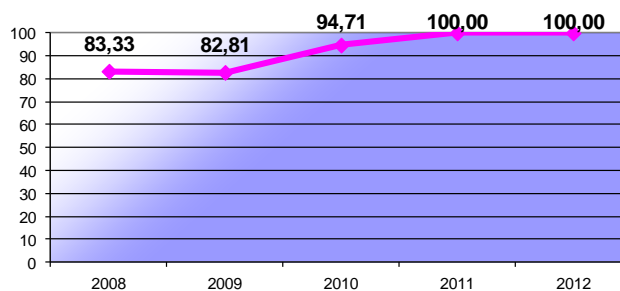
Pour l'année 2012, 3 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (2 en 2011), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0,40** pour 1 000 usagers.



2.3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Sur son site internet, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré existant ou neuf).

Pour l'année 2012, le taux de respect de ce délai est de **100%**.



2.3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

		Exercice 2011	Exercice 2012
A	Encours de la dette en €	4 816 352	4 726 263
B	Epargne brute annuelle en €	1 640 503	1 637 037
= A / B	Durée d'extinction de la dette en années	2,94	2,89

Pour l'année 2012, la durée d'extinction de la dette est de 2,89 ans, durée inférieure à celle prescrite idéalement.

2.3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ce taux est calculé globalement pour l'eau et l'assainissement.

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable et l'assainissement collectif. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2012 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2011
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2011 tel que connu au 31/12/2012	34 299,18
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2011	8 466 604,86
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2011	0,41%

Pour l'année 2012, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2011 est de 0.41 %.

Nota important : Cet indicateur sert à mesurer l'efficacité du recouvrement à une date donnée, mais ne représente pas le taux final d'impayés qui ne peut être mesuré que plus tard en fonction du recouvrement de la Trésorerie.

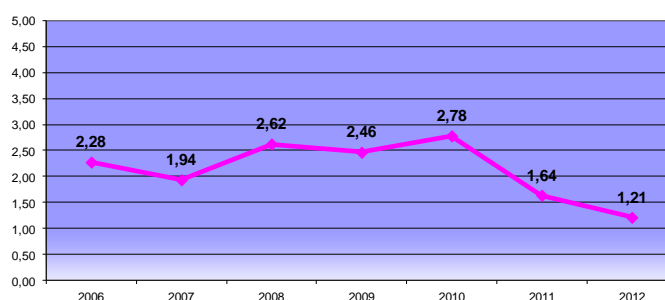
2.3.9 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service). Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations reçues.

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 9.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2012, le taux de réclamations est de **1,21** pour 1000 abonnés.

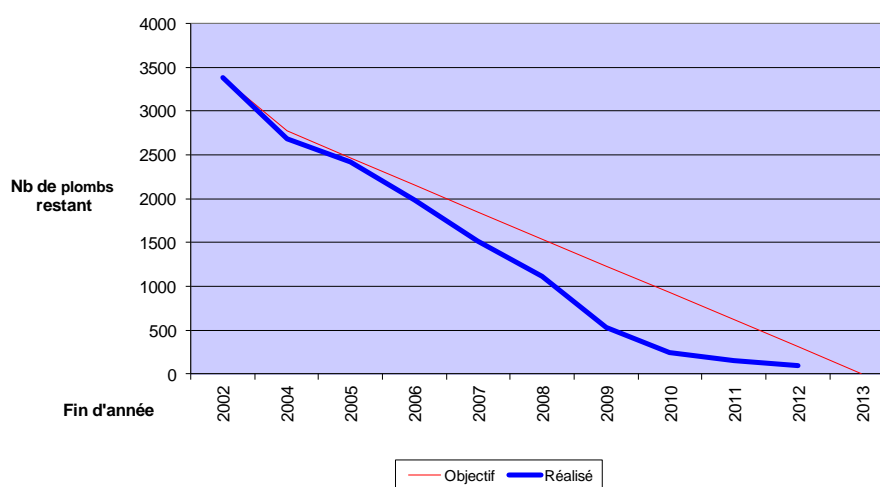


2.4 Financement des investissements

2.4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l.

Branchements	Exercice 2012
Nombre total des branchements	7353
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	117
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	99
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1,6%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,3%



2.4.2 Montants financiers

	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 017 492	1 562 252
Montants des subventions en €	19 438	406 722
Montants des contributions du budget général en €	0	0

2.4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre 2012 (montant restant dû en €)		4 816 352	4 726 263
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	315 692	326 248
	en intérêts	106 426	105 145

2.4.4 Amortissements

Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de 881 203 € (848 571 € en 2011).

2.4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Période de réalisation
Traitement des boues de potabilisation de l'usine	793 715	2012-2013
Etude de modernisation et rénovation process usine	95 000	2013-2014
Création d'une ressource de secours	2 700 000	2010-2015
DUP et station d'alerte	350 000	2010-2014

2.4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Divers renouvellements usine	2013-2016	230 k€
Renouvellement canalisations de transport (Ø500)	2013-2016	1 000 k€
Renouvellement canalisations de distribution	2013-2016	1 350 k€
Renouvellement branchements	2013-2016	850 k€

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

2.5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur mesure les versements effectués par le service au profit du FSL et les abandons de créances votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2012, le montant des abandons de créances a été de 2 569.80 €, il n'y a pas eu de versement à un fond de solidarité, soit 0,001 €/m³ pour l'année 2012 (0 €/m³ en 2011).

2.5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Il n'y a pas eu en 2012 d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

2.6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants meldois desservis	51 398	52 540
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,64 €	1,66 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 heures	48 heures
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	90%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86%	87.7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	13,7 m3/km/j	12,2 m3/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	13,4 m3/km/j	11,9 m3/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.94%	0.88%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%	50%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €/m3	0,001 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.27	0.40
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,94 ans	2,89 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,19%	2,44%
P155.1	Taux de réclamations	1.64	1.21

3 LE SERVICE ASSAINISSEMENT

3.1 Caractérisation technique du service

3.1.1 Présentation du territoire desservi

- Territoire desservi :

La Régie de l'eau et de l'Assainissement gère la Ville de Meaux et assure le transport (via les réseaux meldois) et traitement des effluents de communes voisines. Les relations avec chacune d'elles sont fixées par convention.

Les réseaux d'assainissement et la station d'épuration transportent et traitent les eaux usées des communes suivantes :

Commune	A	B	C = A x B
	Nombre d'habitants <i>(données INSEE)</i>	Taux de raccordement <i>(données SDA pour communes avoisinantes)</i>	Population desservie
Meaux	52 540		52 441
Nanteuil-les-Meaux	5 529	94,0%	5 197
Mareuil-les-Meaux	Zone activité	100,0%	
Villenois	4 209	100,0%	4 209
Poincy	738	94,0%	694
Trilport	4 922	95,0%	4 676
Crégy-les-Meaux	4 364	94,0%	4 102
Chauconin-Neufmontiers (centre pénit)	850	100,0%	850
Fublaines	1 197	93,0%	1 113
TOTAL	74 349		73 282

- Compétences liées au service :

Les compétences du service sont les suivantes pour la ville de Meaux :

- Collecte,
 - Transport,
 - Dépollution,
 - Contrôle de raccordement,
 - Elimination des boues produites.
- La CCSPL de la ville de Meaux a été créée en septembre 2003.
 - Le règlement de service d'assainissement en vigueur a été approuvé par délibération du 08 avril 2004.
 - Le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération du 23 mai 2008.

3.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

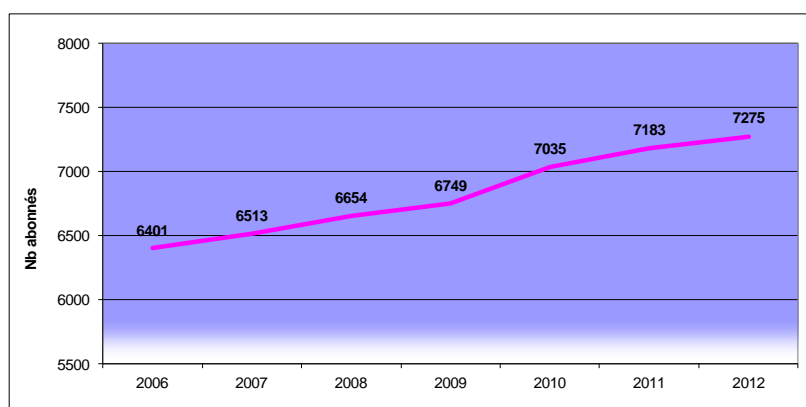
3.1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **52 441** habitants meldois au 31/12/2012.

3.1.4 Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert **7 275** abonnés meldois au 31/12/2012, soit une augmentation de 1,3% par rapport à 2011.



La répartition des abonnés est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2012	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
Meaux	7 183	7 132	143	7 275	1,3%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

3.1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés meldois	2 905 796	3 097 313	+ 6,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

3.1.6 Détail des imports d'effluents

Volume importé depuis	2010	2011	2012	VARIATION 2010 / 2011 en %
Nanteuil	236 671	225 754	Déclaration des communes non reçues à ce jour	-4,61%
Mareuil	54 927	54 004		-1,68%
Villenois	170 526	203 219		19,17%
Poincy	40 618	38 931		-4,15%
Trilport	165 273	194 796		17,86%
Crégy-les -Meaux	249 959	216 534		-13,37%
Total des volumes importés	917 974	933 238		1,66%

3.1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2012 : **17** (16 au 31/12/2011).

3.1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

En 2012, ont été renouvelés ou créés les réseaux suivants :

Rue	Ø Collecteur				Longueur réalisée en ml				Longueur abandonnée en ml				Observations
	EU	EP	U	R	EU	EP	U	R	EU	EP	U	R	
Rue Léon Barbier (Foch à Guynemer)													Reprise de 29 raccords
Rue saint Faron (Visitation-Barigny)			300 400 315 400				112 7 52 70				112 7 52 70		Gainage Gainage Renouvellement Renouvellement
Rue Louis Braille		1 000				74				148			Renouvellement
Boulevard des Cosmonautes	400				370				370				Gainage
Rue Saint Etienne			200 200		68		6				68 6		Renovation gainage Renouvellement
TOTAL :					438	74	247	0	370	148	315	0	

Ce qui porte le linéaire total de collecte au 31/12/2012 à **182,6** km, décomposé comme suit :

	Réseau Unitaire (m)	Séparatif, eaux usées (m)	Séparatif, eaux pluviales (m)	Refoulement (m)	TOTAL
Bilan 2011	50 450	54 764	71 923	5 535	182 672
Créations 2012	247	438	74	0	759
Suppressions 2012	315	370	148	0	833
Bilan 2012	50 382	54 832	71 849	5 535	182 598

Deux ouvrages particuliers permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume de stockage
Bassin d'orage	Avenue des Sablons Bouillants	4 000 m ³
Bassin tampon	Station d'épuration	7 000 m ³

3.1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées de la ville de Meaux et des eaux importées des communes citées à l'article 3.1.1.

STEU N°1 : MEAUX

Code Sandre de la station : 037751301000

Caractéristiques générales							
Type de traitement	Boues activées en aération prolongée de faible charge						
Commune d'implantation	Villenoy						
Capacité nominale STEU en EH	115 833 EH						
Nombre d'abonnés raccordés	7 183 à Meaux						
Nombre d'habitants raccordés	51 305 pour Meaux et 20 768 pour les autres communes						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	29 520 m ³ /jour						
Prescriptions de rejet et capacité nominale							
Soumise à	autorisation en date du :			04 juin 1996 (n° 96 DAE 2 EAU 013)			
Milieu récepteur du rejet	Marne						
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Capacité nominale (en kg/j)	6 950	18 900	10 300	1 930		425	29 520 m ³ /j (temps sec)
Rejet autorisé en mg/l	15	50	20	10	20	2	
Rendement épuratoire imposé	80%	90%	90%	80%	70%	80%	
Charges reçues par l'ouvrage en 2012							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées en kg/j	5 450	9 677	4 788	962	980	115	16 444 m ³ /j en moyenne
Rendement de la station d'épuration	98.8%	97.6%	95.6%	96.5%	94%	92.8%	
% charge traitée / capacité nominale	78.4%	51.2%	46.5%	49.8%		27%	56%

Glossaire :

EH : Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

3.1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

3.1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Pour mémoire, en mai 2011 a débuté la mise en service de la nouvelle unité de déshydratation des boues par filtres presses et le stockage correspondant.

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
Par centrifugeuses	678	0
Par filtres presses	617	1 128 *
Total des boues produites	1 295	1 128 *

* Chiffre provisoire en attente du déstockage des boues produites

tMS : tonne de matière sèche

3.1.10.2 Quantités de boues évacuées

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
Par centrifugeuses	678	0
Par filtres presses	296	1 147
Total des boues évacuées	974	1 147

tMS : tonne de matière sèche

3.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.2.1 Modalités de tarification

La tarification est de type « binôme », elle se décompose en une partie fixe et une partie proportionnelle au volume consommé. Pour l'année 2012, elle a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en séance du 16 décembre 2011.

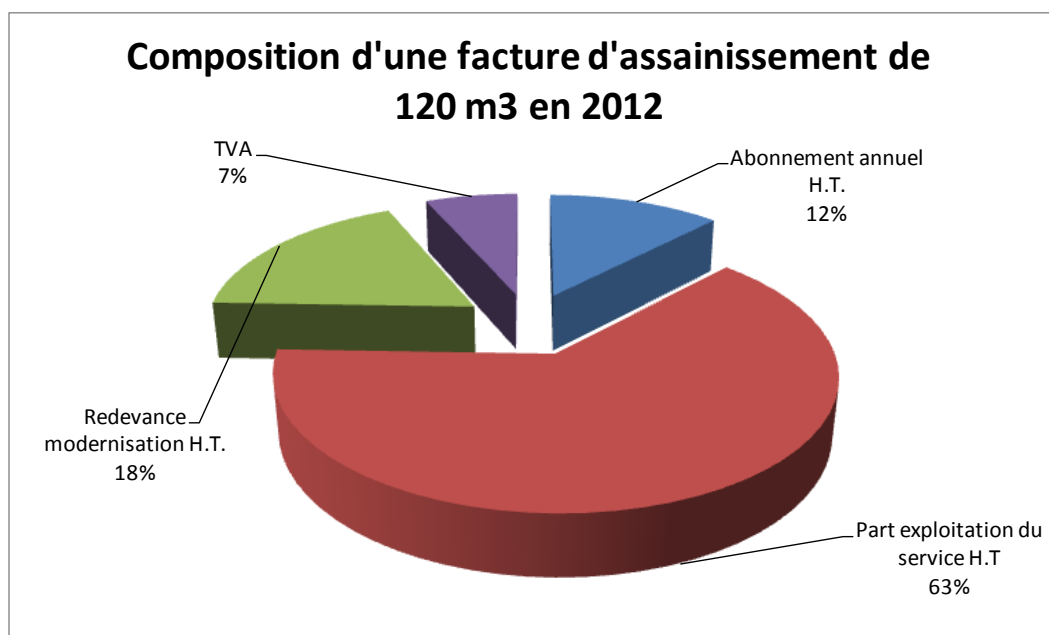
Il n'y a pas de frais d'accès au service.

		Exercice 2011	Exercice 2012
Tarifs		Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Entretien de raccordement	24,51 €	24,51 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	au m ³	1,02 €/m ³	1,06 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5 %	7 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³

3.2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012	Variation en % 2012 par rapport à 2011
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24,51 €	24,51 €	0,00%
Part exploitation du service H.T	122,40 €	127,20 €	3,92%
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	146,91 €	151,71 €	3,27%
Taxes et redevances			
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA (5,5% en 2011 et 7% en 2012)	10,06 €	13,14 €	30,61%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	46,06 €	49,14 €	6,69%
Total pour 120 m³ TTC	192,97 €	200,85 €	4,08%
Prix TTC au m3	1,61 €	1,67 €	4,08%



La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle.

Pour chaque élément du prix de la collectivité ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- la part exploitation du service a été augmentée afin d'équilibrer la section fonctionnement suite à la diminution continue des consommations d'eau et de prendre en compte l'inflation des prix des matières premières, des biens et services.

3.2.3 Recettes

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %	Observations
Redevance eaux usées usage domestique	3 883 777,42	4 334 614,77	12%	
<i>dont abonnements</i>	187 492,67	187 476,05	-0%	
Redevance eaux usées usage non domestique	505 081,60	553 249,20	10%	
Total recettes de facturation	4 388 859,02	4 887 863,97	11%	
Recettes de raccordement	153 366,03	58 258,36	-62%	
Prime de l'Agence de l'Eau	544 633,38	583 959,98	7%	
Contribution au titre des eaux pluviales	375 542,18	370 639,95	-1%	
Recettes liées aux travaux	107 011,04	112 318,26	5%	
Autres recettes	349 018,69	284 782,32	-18%	
Total autres recettes	1 529 571,32	1 409 958,87	-8%	
Total des recettes réelles	5 918 430,34	6 297 822,84	6%	

3.3 Indicateurs de performance

3.3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99.55%**.

3.3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	10
10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	10
10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	10	10
10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	0	0
10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10	10
10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	10	10
TOTAL =		90	90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90** pour l'année 2012.

3.3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
STEU de Meaux	5 450	100	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de **100**, le courrier de confirmation de la Police de l'Eau n'est pas reçu à la date de rédaction du présent rapport.

3.3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
STEU de Meaux	5 450	100	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité des équipements de la station est de **100**, le courrier de confirmation de la Police de l'Eau n'est pas reçu à la date de rédaction du présent rapport.

3.3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
STEU de Meaux	5 450	100	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de **100**, le courrier de confirmation de la Police de l'Eau n'est pas reçu à la date de rédaction du présent rapport.

3.3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1 147
	<input checked="" type="checkbox"/> Non conforme	0
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1 147

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est comme en 2011 de **100%**.

3.3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

En 2012, **2** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2012, le taux de débordement des effluents est de **0,04** pour 1000 habitants (0,06 en 2011).

3.3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2012 : 2.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le nombre de points noirs est de **1,9** par 100 km de réseau (1,9 en 2011).

3.3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en mètres	405	1 300	384	530	307	617

Au cours des 5 derniers exercices, 3 138 mètres linéaires de réseaux séparatif eaux usées et unitaires ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,59%** (0,55% en 2011).

3.3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, les indicateurs sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2012	Nombre de bilans conformes exercice 2012	Pourcentage de bilans conformes exercice 2011	Pourcentage de bilans conformes exercice 2012
STEU de Meaux	158	147	92.1%	93%

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **93%**.

3.3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80		2011	2012
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points			
10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les			
10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0
Pour les			
10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total =		110	110

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **110** en 2012.

3.3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

		Exercice 2011	Exercice 2012
A	Encours de la dette en €	9 247 384	8 539 469
B	Épargne brute annuelle en €	1 184 320	1 098 629
= A / B	Durée d'extinction de la dette en années	7,81	7,77

Pour l'année 2012, la durée d'extinction de la dette est de 7,77 ans, durée acceptable (inférieure à 10 ans).

3.3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ce taux est calculé globalement pour l'eau et l'assainissement.

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable et l'assainissement collectif. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2012 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2012
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2011 tel que connu au 31/12/2012	34 299.18
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2011	8 466 604.86
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2011	0,41%

Pour l'année 2012, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2011 est de 0.41 %.

Nota important : Cet indicateur sert à mesurer l'efficacité du recouvrement à une date donnée, mais ne représente pas le taux final d'impayés qui ne peut être mesuré que plus tard en fonction du recouvrement de la Trésorerie.

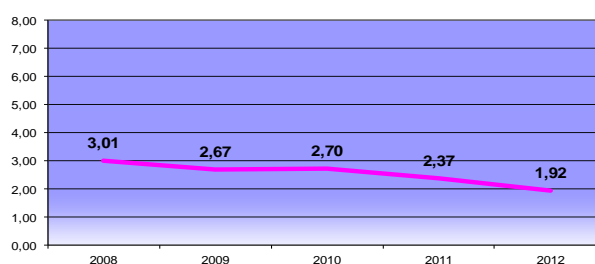
3.3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service). Il existe un dispositif de mémorisation des réclamations reçues.

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **14**.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2012, le taux de réclamations est de **1,92** pour 1000 abonnés.



3.4 Financement des investissements

3.4.1 Montants financiers

	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 858 356	1 137 138
Montants des subventions en €	2 107 126	284 428
Montants des contributions du budget général en €	0	0

3.4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre 2012 (montant restant dû en €)		9 247 384	8 539 469
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	630 085	707 915
	en intérêts	227 673	309 950

3.4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a été de 1 702 123 € (1 959 475 € en 2011).

3.4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Période de réalisation
Diagnostic permanent des réseaux d'assainissement	570 000	2013-2015
Création de réseaux de collecte	620 000	2013-2015
Traitement des rejets d'eaux pluviales	650 000	2013-2016

3.4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Mise en sécurité des postes de relevage	2013-2016	225 k€
Réhabilitation des ouvrages de collecte visitables	2013-2016	3 300 k€
Réhabilitation des ouvrages de collecte non visitables	2013-2016	950 k€

3.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

3.5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur mesure les versements effectués par le service au profit du FSL et les abandons de créances votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2012, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2012 (0 €/m³ en 2011).

3.5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Il n'y a pas eu en 2012 d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

3.6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2011	Valeur 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	51 305	52 441
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	17
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 295 tMS	1 128 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1.61	1.67
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,57%	99,55%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €/m3	0 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,06	0,04
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,9	1,9
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,55%	0,59%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92,1%	93%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7.81	7.77
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.19%	2.44%
P258.1	Taux de réclamations	2,37	1,92

4 LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 Caractérisation technique du service

4.1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

- Compétences liées au service :
 - Diagnostic de l'existant,
 - Contrôle des installations.
- Le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération du 23 mai 2008.

4.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec prestation de service.

Les diagnostics de l'existant ont été réalisés en 2007, les missions du prestataire se résument au contrôle des installations.

4.1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **99** habitants.

4.1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>

B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de **100**.

4.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

4.2.1 Modalités de tarification

La tarification est fonction de la nature des contrôles, elle est forfaitaire.

Les tarifs applicables en 2012 sont les suivants :

- tarif du contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve : 330 €
- tarif du contrôle de bonne exécution de l'installation neuve : 160 €
- tarif du diagnostic de l'existant : 160 €
- tarifs du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'ouvrage : 118 €

4.2.2 Délibérations fixant les tarifs

La tarification a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en séance du 16 décembre 2011.

4.2.3 Recettes 2012 (en €)

	SPANC
Facturation du service obligatoire	585.60 €
Facturation du service facultatif	0
Autres prestations auprès des abonnés	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0

4.3 Indicateurs de performance

4.3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2012**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2012**.

Pour l'année 2012, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} = 71 \%$$

4.4 Financement des investissements

4.4.1 Montants financiers (en €)

Il n'y a pas eu de travaux d'investissement durant l'exercice budgétaire 2012.

4.4.2 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

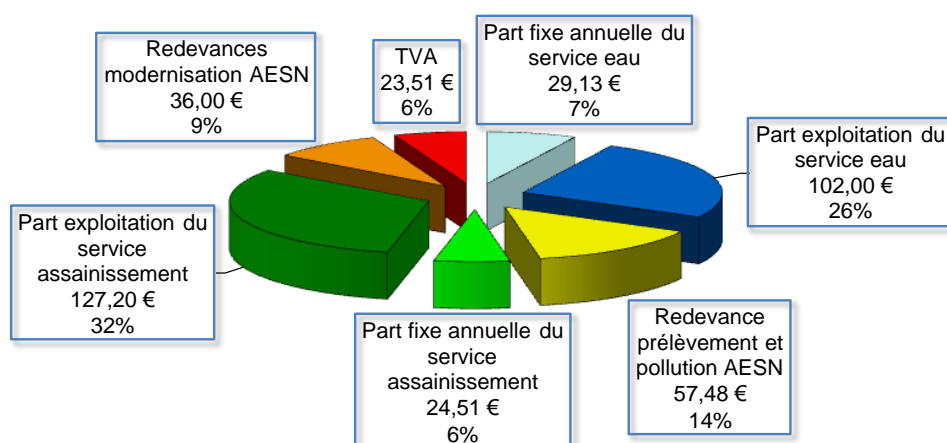
Les projets à l'étude sont ceux du service d'assainissement collectif (voir article 3.4.3), à savoir la création des réseaux de collecte pour desservir les 33 habitations encore en assainissement individuel et de supprimer le SPANC.

5 CONCLUSION

Récapitulatif : Le prix de l'eau et de l'assainissement – Evolution de la facture pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012	Variation en % 2012 par rapport à 2011
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle eau	29,13 €	29,13 €	0,00%
Part fixe annuelle assainissement	24,51 €	24,51 €	0,00%
Part exploitation du service eau	99,60 €	102,00 €	2,41%
Part exploitation du service assainissement	122,40 €	127,20 €	3,92%
Montant H.T. de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	275,64 €	282,84 €	2,61%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60 €	9,60 €	0,00%
Redevance de pollution domestique	47,88 €	47,88 €	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA (5,5% en 2011, 5,5% eau en 2012 et 7% assainissement)	20,30 €	23,51 €	15,82%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	113,78 €	116,99 €	2,82%
Total pour 120 m³ TTC	389,42 €	399,83 €	2,67%
Prix TTC au m ³	3,25 €	3,33 €	2,67%

Composition d'une facture eau et assainissement de 120 m³ TTC en 2012



ANNEXE 1

Certificat

Certificate of registration

Ecocert Environnement certifie que le système de management de

Ecocert Environnement certifies that the management system of

VILLE DE MEAUX

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
199, Chemin bas de Nanteuil
77 100 NANTEUIL LES MEAUX – France

a été évalué et jugé conforme à la norme

was evaluated and considered to be conform with the standard

NF EN ISO 14001:2004

Le domaine d'application du système de management est :

The scope of the management system is :

Service eau potable : réseaux et usine de production - Service assainissement
: réseaux et station d'épuration - Services administratifs – Services d'appui :
atelier mécanique et magasin.



150 bis avenue
Charles de Gaulle
FR-92200
Neuilly-sur-Seine
FRANCE
☎ +33 (0)1 41 43 29 92
☎ +33 (0)1 46 43 02 77
www.ecopass.fr
www.ecopass.eu

Numéro d'identification : **F-779002**

Identification number

Date de délivrance : **le 09 avril 2000**

Date of issue

Date de renouvellement : **le 03 juin 2003 / le 20 juillet 2006 /**

Date of renew

le 15 juillet 2009 / le 17 juillet 2012

Date de validité : **le 17 juillet 2015**

Date of expiry

ECOCERT ENVIRONNEMENT

Laurent CROGUENEC

Directeur



Accréditation Cofrac n° 4-0011
Cofrac accreditation number 4-0011
Portée disponible sur cofrac.fr
Scope available at cofrac.fr

Ce certificat est délivré sous réserve d'une éventuelle suspension notifiée entre temps et du maintien et fonctionnement satisfaisant du système de management.

This certificate is delivered with the reserve that no suspension was notified meanwhile and the good functioning of the management system is maintained.

La vérification de la validité du certificat peut être effectuée en appelant au : **+33 (0)1 53 44 74 44**

Check the certificate validity by calling:



Ecopass est une filiale du groupe Ecocert. www.ecocert.com
Ecopass is a Ecocert subsidiary.

Version en vigueur : F-779002 V1

ANNEXE 2

Synthèse ARS

ANNEXE 3

Note établie par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.